

LETTRE D'INFORMATION DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

05 mai 2020

Chère Collègue, Cher Collègue,

Dans quelques jours, il nous faudra réussir une sortie progressive et responsable du déconfinement, condition nécessaire à une reprise de l'ensemble des activités de notre pays et de notre territoire. Dans ce sens, pour faciliter les flux de circulation des habitants en toute sécurité, la mise en œuvre des pistes cyclables transitoires est l'une des mesures qui fait sens. En proposant de nouveaux axes cyclables, Tours Métropole Val de Loire poursuit et réaffirme un schéma des mobilités douces adapté aux nouvelles réalités imposées par la crise sanitaire que nous vivons. Réactif, imaginatif et efficace, un tel schéma participe non seulement de la lutte contre le réchauffement climatique mais aussi d'un bien-être légitimement demandé par les habitants de notre territoire. Je vous souhaite une belle journée et vous redis tout mon soutien et toute mon amitié.

Philippe BRIAND

Président de Tours Métropole Val de Loire

IMPACT DU CONFINEMENT SUR L'ÉCONOMIE DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE

Si la baisse d'activité provoquée par le confinement concerne tous les secteurs économiques, tous ne sont pas atteints dans les mêmes proportions. Les secteurs connaissant les plus faibles baisses sont les activités immobilières, les services non marchands (administration publique, enseignement, santé et action sociale) ainsi que l'agriculture et l'industrie agroalimentaire (entre - 7 % et - 15 % d'activité estimée par rapport à une période normale). À l'inverse, les secteurs de la fabrication de matériels de transport, de l'hébergement et restauration et de la construction voient leur activité fortement diminuée (entre - 73 % et - 85 %).

De ce fait, l'impact économique sur les territoires varie en fonction des spécialisations sectorielles de chacun d'eux. Pendant toute la période de confinement, l'Indre-et-Loire, **comme Tours Métropole Val de Loire, enregistre une baisse d'activité estimée à 30 %, soit un peu moins que les 32 % évalués aujourd'hui en France.**

Cette situation s'explique par le poids des activités scientifiques et techniques dans la valeur ajoutée locale (13 %) qui contribuent à hauteur de 5 points à la baisse de l'activité totale. Les secteurs du commerce et de la construction y participent également à hauteur d'un peu plus de 4 points chacun. Inversement, **la spécialisation de la Métropole dans les activités immobilières (16 % de la valeur ajoutée totale) et dans les services non marchands (24 %) la rend un peu moins vulnérable.** Ce dernier secteur en particulier joue un rôle d'amortisseur de crise.

Pour en savoir plus : Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours, 2020. « Impact de la crise du Covid-19 sur l'économie : premières évaluations pour les intercommunalités ». Consultable et téléchargeable sur www.atu37.org

POST-COVID : ELABORATION D'UN RÉSEAU CYCLABLE TRANSITOIRE POUR TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE

Un réseau cyclable dit « transitoire » est en cours d'élaboration pour offrir aux habitants de la Métropole tourangelle une solution de mobilité qui réponde aux contraintes sanitaires liées au déconfinement. En effet, le vélo est un mode de déplacement qui satisfait aux enjeux de la distanciation physique et de la transition écologique. Il offre une alternative au déplacement automobile à l'heure où les transports collectifs risquent d'être boudés. C'est donc pour déclencher « le passage à l'acte » du plus grand nombre que le réseau transitoire de la Métropole est conçu.

PRIORITÉ AUX DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

L'élaboration de ce réseau est fondée sur l'analyse des flux domicile/travail, sur des échanges avec les services des collectivités, sur la réunion d'un comité de pilotage restreint et sur la consultation du Collectif cycliste 37. Il fait l'objet d'échanges en bureau métropolitain et d'une saisine de chaque Maire. Le déploiement de ce réseau s'inscrit dans la durée puisqu'il préfigure une partie du schéma 2030.

Au total, ce seront plus de 60 kms de réseau cyclable transitoire, répartis sur les 7 communes du cœur de la Métropole, qui seront déployés. Les aménagements pourront être de deux types :

- Niveau 1 : une intervention sur la signalétique sans modification des espaces.
- Niveau 2 : une redistribution des espaces au profit des mobilités actives (réduction/suppression des voies de circulation ; réduction du stationnement).

PREMIERS AMÉNAGEMENTS PRÉVUS DÈS LE 11 MAI

2 kms de ce réseau seront opérationnels dès la première semaine de déconfinement. Ils concernent le pont Wilson avec une signalétique spécifique, le Pont d'Arcole, l'avenue Maginot et, si cela est possible, la rue des Tanneurs, avec la réservation d'espace pour les vélos.

Des mesures d'accompagnement du réseau transitoire sont également envisagées : implantation de nouveaux stationnements vélo, facilités d'accès à des abris-vélo sécurisés et au service Vélociti, adaptation du service « Indigo Wheel »...

Un comité d'évaluation de ce réseau sera installé en juin pour entendre les retours des usagers et faire des propositions d'adaptations. Il réunira autour de la Métropole, les villes, Fil Bleu, le Syndicat des mobilités, le Collectif cycliste...

La Métropole de Tours rejoint ainsi le mouvement international parti de Bogota, avec Berlin, Boston et Bruxelles en éclaireurs. Aujourd'hui une quarantaine de villes en France envisagent de mettre en œuvre un réseau cyclable offrant une alternative à la voiture. La Métropole pourra ainsi prétendre aux financements annoncés par le gouvernement.

INFORMATION PRÉFECTURE

REPRISE DES ARRÊTÉS D'EXPULSION

Mme la Préfète nous informe qu'elle pourra à nouveau prendre des arrêtés de mise en demeure pour l'expulsion de gens du voyage à compter du lundi 11 mai 2020. Pour cela, il suffit d'adresser, à partir de la semaine prochaine les demandes sur la boîte courriel : pref-gens-du-voyage@indre-et-loire.gouv.fr

Par ailleurs, les commerces pouvant à nouveau accueillir du public à compter du 11 mai 2020, toutes les installations illicites dont vous auriez connaissance sur des zones d'activités commerciales de la ville de Tours ou de la Métropole peuvent être déclarées à la même adresse.

